

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 28 avril 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Nathalie LEFRANC a donné pouvoir à Mme Karine FRANÇOIS.

Étaient absents et excusés : M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

N° 20260505 - 01 - OBJET – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Vu la délibération N° 20260402-02 ;

Monsieur le Maire rappelle que les fonctions de Maire, d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonction du Maire par arrêté, ouvrent droit au versement d'indemnités de fonction. Dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 ;

Vu les articles L2123-23 et L2123-24 modifiés par l'article 92 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

Considérant l'arrêté municipal de délégation de fonction de Madame Karine FRANÇOIS ;

Considérant que les dispositions susvisées du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux élus ayant délégation de fonction ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour modifier le tableau des indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :

☞ **APPROUVE** le tableau récapitulatif ci-dessous des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué.

Commune de CAHAGNES Population de 1000 à 3499 habitants	Nom prénom	Fonction	Taux (% de l'IB terminal)
	DUJARDIN Guillaume	Maire	45
	LEMARCHAND Sandra	Adjoint	14
	KOSLOFF Sébastien	Adjoint	14
	GASNIER-MENANTEAU Pascale	Adjoint	14
	DUHAMEL Jean-Claude	Adjoint	14
	FRANÇOIS Karine	Conseillère déléguée	6

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 12 mai 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.